année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess **mécanisme d'évaluation et de contrôle de l'acquis Schengen**

# Impressum

**Herausgeber**

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

**Beiträge von**

Hulliger, Caroline

**Bevorzugte Zitierweise**

Hulliger, Caroline 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: mécanisme d'évaluation et de contrôle de l'acquis Schengen, 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 12.10.2024.

# Inhaltsverzeichnis

**Allgemeine Chronik** 1
**Aussenpolitik** 1
Beziehungen zur EU 1

# Abkürzungsverzeichnis

| | |
|---|---|
| **EU** | Europäische Union |
| **UE** | Union européenne |

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Beziehungen zur EU

**BUNDESRATSGESCHÄFT**
DATUM: 26.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Dans le cadre des développements de l'acquis de Schengen, le Conseil fédéral a demandé, début avril, au parlement d'approuver un arrêté fédéral sur l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) n° 1053/2013. Ce règlement vise à créer un **mécanisme d'évaluation et de contrôle de l'acquis Schengen** afin de garantir une intervention plus efficace en cas de problèmes liés à la législation Schengen.
Lors de la session d'été, le Conseil des États s'est prononcé sans discuter à l'unanimité en faveur de cet arrêté fédéral. En revanche, il y a eu matière à discussion au sein du Conseil national. En effet, une minorité UDC (Golay (mcg, GE), Borer (udc, SO), Bortoluzzi (udc, ZH), Fehr (udc, ZH), Geissbühler (udc, BE), von Siebenthal (udc, BE)) s'est opposée à l'entrée en matière. Le Conseiller national Golay (udc, GE) a exprimé ses doutes concernant l'efficacité de ce mécanisme d'évaluation. Il a également souligné que le groupe UDC n'avait pas l'intention de servir de marionnette à l'UE. Car bien que la Suisse ait le droit de participer à cet échange, elle n'a aucun droit de vote contrairement aux autres États Schengen. Le Conseil national n'a pas partagé l'opinion de la minorité et s'est prononcé en faveur de l'arrêté fédéral par 125 voix contre 55 et 13 abstentions.
Lors du vote final le 26 septembre, les deux Chambres ont donné leur feu vert. Le Conseil des États par 41 voix contre 2 et 2 abstentions, le Conseil national par 124 voix contre 63 et 10 abstentions. [1]

---

1) BO CE 2014, p. 336; BO CE 2014, p. 985; BO CN 2014, p. 1323-1328; BO CN 2014, p. 1870